

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2019/2020
L'Officiel n° 08
Du 10 octobre 2019

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football
BP 1037 - 7 Rue Haute
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMITE DE DIRECTION

BO N° 08 du 10 octobre 2019

Président: M LACOUR

Présents Mme ROYER – Mrs AKLI - BERTI – BONHOMME- BONNET –BOUDET– DRIF - GERARD - GIBERT - JORGE - MANI- PETROSINO - PITIE - ROGER– RONTES – VALET –ZAMO

Assiste à la réunion : M. DURANTE MALVY Fabien

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs BOUSQUET – GRILLE- BEAUBOIS–TRASTET- ROQUE -DAYDE
Dominique

Le comité de direction approuve les BO N° 07 du 03 octobre 2019

INFORMATIONS A L'ATTENTION DES CLUBS

La saison 2019-2020 commence à peine et déjà la commission de discipline est surchargée de travail.

Le Président du district informe les clubs concernés que des instructions sont données à la commission afin que le football reprenne ses droits et se déroule dans de bonnes conditions de jeux et de fair-play

Il n'y aura pas de place pour les semeurs de troubles et les violents.

Les jeunes n'échappent pas au phénomène et de plus en plus de dossiers jeunes (U13) arrivent sur le bureau du Président de la commission.

Présidents de clubs et éducateurs, nous avons un rôle à jouer, ne nous laissons pas gagner par ce climat néfaste afin que nos rencontres n'apparaissent pas dans les fait-divers de la presse.

Je compte sur tous, en ce début de saison, afin que tous les licencié (e)s pratiquent dans le P.R.E.T.S.

TIRAGES DES COUPES OCCITANIE - LOPEZ –FAVRE – Coupe des Réserves

Le tirage des coupes **Occitanie, Lopez, Favre, coupe des réserves** se déroulera au district de l'Aude le 17 Octobre 2019 à 18 heures 30.

Les clubs sont invités à participer

INFORMATIONS AUX CLUBS

Catégorie U 13 - Narbonne UFC

Suite au tragique décès ayant frappé le club (voir précédent BO) , le district de l'Aude a bien évidemment accepté la demande du club de ne pas présenter d'équipes lors du samedi 5 octobre 2019. Les modalités particulières ont été adressées au club.

RAPPEL FEUILLES DE MATCHS

Au moment du match, les clubs recevants doivent OBLIGATOIREMENT avoir une feuille de match papier vierge qui sera utilisée en cas de problème de disfonctionnement de la FMI.

Il est demandé également au club visiteur d'amener leurs tablettes au moment du match .

COURRIERS RECUS

R.C. Pieusse

Concernant une demande de réserve et de réclamation, suite à la rencontre RC Pieusse et AS Esperaza Dossier transmis à la commission compétente.

Le Président du district demande au Président de la commission de discipline d'apporter une attention toute particulière à ce dossier qui concerne des clubs nouveaux 2019-2020.

CONDOLEANCES

Le Président du Distirct,

Les Présidents et membres de commissions

Le personnel administratif et technique

Présentent leurs plus sincères condoléances à M. Robert GADEA, Directeur du développement de la Ligue d'Occitanie de Football, et sa famille lors du décès de son papa.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, sont invités à s'acquitter de leur dette.

Pour les clubs ayant pas opté pour le prélèvement mensuel, celui-ci s'effectuera le 25 octobre
Pour les clubs n'ayant pas opté pour le prélèvement mensuel, le paiement de cette dette doit être parvenu au District obligatoirement avant le 25 octobre dernier délai

En cas de non-paiement à la date prévue, en cas de chèque ou de prélèvement non approvisionné, la commission Règlement et contentieux du district se saisira du dossier et il sera fait application de l'article 89 bis des règlements du district

Rappel de l'article ARTICLE 89 Bis

Chaque début de mois paraîtra sur l'Officiel 11 la liste des clubs non à jour financièrement auprès du District.

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la commission Règlement et contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure senior, féminine ou jeune évoluant en District.

Les récidives seront appliquées tous les mois de la façon suivante :

-1^{ère} récidive : sanction de deux points de pénalité

-2^{ème} récidive : sanction de trois points de pénalité

-3^{ème} récidive : Le club est exclu de toute compétition (sauf pour le football d'animation) pour la saison en cours à compter de la date indiquée au procès-verbal de la commission.

581877	ALARIC FC	669,61 €	590197	LUC FC	176,67 €
505991	ALZONNE F.C.	412,57 €	549438	MALEPERE F.C.	1 307,31 €
554462	ARMISSAN FC	24,97 €	550702	MALVES E.S.	1 033,77 €
582089	BAGES AJS	578,48 €	539814	MAS STE PUELLES	643,53 €
781263	BASSIN CARCAS FEM	108,00 €	549437	MINERVOIS U S	452,47 €
519689	BRAM A.S	1 153,86 €	560236	MONTREAL FC	179,11 €
590237	BRIOLET FC	32,30 €	533424	MONTREAL OL	303,20 €
547377	CARCAS ASC DES ILES	400,48 €	552807	MOUSSAN MONT	1 397,75 €
560277	CARC DOMAIRON AS	387,48 €	581261	MT NOIRE US	549,62 €
548132	CARCASSONNE FAC	1 238,40 €	580676	NARBONNAIS UFC	1 501,70 €
564161	CASTEL FC CHAURIEN	503,02 €	540547	NARBONNE F.U.	204,42 €
540546	CASTELNAUDARY C.O	1 933,70 €	506197	NAUROUZE LAB	583,71 €
522805	CAUX SAUZENS F.C	151,06 €	564014	OL CORB ST ANDREEN	407,57 €
515424	CHALABRE F.C	358,82 €	533130	PEXIORA A S	218,66 €
552094	CLAPE Méd	184,00 €	527203	PEZENS USA	846,01 €
505973	CONQUES U.S.	147,77 €	564098	PIEUSSE RC	598,11 €
580919	CORBIERES MEDI	1 620,20 €	524095	QUILLAN H.V.FC	554,18 €
528505	CUXAC AUDE OL	1 328,07 €	519687	RAZES LASSERRE	412,20 €
564150	ESPERAZA AS	526,81 €	563669	SAISSAC CAB	301,92 €
552043	COURSAN EC	952,37 €	527209	SALLES HERS U S	138,37 €
517800	FANJEAUX E.S.	360,57 €	539816	SOUILHE F C	127,71 €
560279	FLEURY FC	321,48 €	553414	SPARTAK LAUQUET	68,38 €
564181	GCSM	651,10 €	525531	ST NAZAIRE F C	647,11 €
547920	GFC	423,52 €	520185	ST PAPOUL O S	726,97 €
581405	GFPLM	617,72 €	521348	STE EULALIE VIL	586,34 €
563596	HAUT MINERVOIS	1 119,55 €	581377	VENTENAC AS	413,55 €
552793	HTE VALLEE AUDE FA	207,35 €	582387	VILLASAVARY US	267,06 €
533755	LE COUGAING F.C.	464,86 €	548101	VILLEDUBERT F C	777,52 €
538458	LES MARTYS OL	416,18 €	529108	VILLEGLY F C	734,05 €
564062	LEZIGNAN ATLAS	544,72 €	527488	VILLEPINTE A S	615,01 €

Le Secrétaire général

COMMISSION D'APPEL STATUTS ET REGLEMENTS

PV N° 8 du 10 Octobre 2019

Président : Mr VILAIN

Présents : Mrs BONHOMME - GIBERT

FC MALEPERE

Appel non recevable du FC MALEPERE d'une décision parue au BO N° 5 du 19 Septembre 2019, donnant :

Match perdu au FC MALEPERE lors du match :

1^{er} tour Coupe Occitanie

AS BRAM – FC MALEPERE

La demande d'appel du club de MALEPERE est arrivée au district hors délai selon l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

De ce fait la commission d'appel statuts et règlements rejette l'appel.

Le Président,

VILAIN, Grégory



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 08 DU 10/10/2019

Présents : Mme LABORDE-Mrs VALET – RONTES – DRIF- GRILLE- LE MOAL

US DE VILLASAVARY / SOUILHE FC D3 poule A du 06/10/19

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de Villasavary par courriel officiel

Les réserves formulées sont recevables

Considérant les articles 87, 88 et 90 des RG de la 3F

Après vérification, contrôle et précision de la ligue d'Occitanie, l'ensemble des licences du club de Souilhe sont valides et conformes. Tous les joueurs inscrits sur la FMI sont qualifiés.

Jugeant en premier ressort

Les réserves formulées sont non fondées et donc rejetées

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmation sont à la charge du club de Villasavary.

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

HAUT MINERVOIS / PEXIORA D1 poule UNIQUE du 06/10/19

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de Pexiora par courriel officiel

Les réserves formulées sont recevables

Considérant les articles 87, 88 et 90 des RG de la 3F

Après vérification, contrôle, le joueur BLAS Fabien N° 1465317955 est qualifié pour la rencontre considérée.

Jugeant en premier ressort

Les réserves formulées sont non fondées et donc rejetées

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmation sont à la charge du club de Pexiora

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

PEZENS USA / LUC-MOUSSAN
Coupe Féminine à 11 du 06/10/19

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant l'article 159 des RG de la 3F et le PV N°2 des compétitions féminines

Considérant que l'arbitre a arrêté la rencontre à la 76 -ème minutes, l'équipe de Luc Moussan étant réduite à moins de 8 joueuses

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Luc Moussan

L'équipe de Pezens est qualifiée pour le tour suivant

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

ENT COURSERANS / UF LEZIGNAN
U19 du 05/10/19

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 15 et 19 des R. de l'Inter District

Considérant que le club de l'UF Léznigan n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par forfait à l'équipe de l'UF Léznigan

Ent Courserans -03 (3pts) / UF Léznigan -00 (-1pt)

Les frais d'arbitrage sont à la charge de l'UF Léznigan

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

ENT GRAND MALEPERE 1/ CONQUES US 2
U15 Inter District phase1 poule B du 05/10/19

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 15 et 19 des R. de l'Inter District

Considérant que le club de l'entente Grand Malepere n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par forfait à l'équipe de l'Ent Grand Malepere

Ent Grand Malepere -00 (-1pt) / Conques US -03 (3pts)

Les frais d'arbitrage sont à la charge de l'Ent Grand Malepere

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MAS STE PUELLES / QUILLAN FAHVA
U15 Inter District phase 1 poule A du 05/10/19

Vu la programmation de la rencontre

Vu les courriels des clubs concernés

Considérant les articles 14, 15 et 19 des R de l'Inter District

Considérant que le club de Quillan Fahva n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par forfait à l'équipe de Quillan Fahva

Mas Ste Puelles -03 (3pts) / Quillan -00 (-1pt)

Pas de frais d'arbitrage

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

TREBES / FA CARCASSONNE
U13 N 1 du 28/09/19

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre de la rencontre

Dossier transmis à la commission de discipline

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.

COMMISSION SENIORS

PV N° 08 du 10 OCTOBRE 2019

Présents : Ms RONTES-DRIF
Excusé : M BOUSQUET

HORAIRES COUPES OCCITANIE – LOPEZ – FAVRE – RESERVES DU 13 OCTOBRE 2019

La commission demande aux clubs concernés de bien vouloir vérifier le site du District sur les horaires des coupes seniors le vendredi 11 octobre 2019 après 18h30.

REPORT COUPE OCCITANIE

Suite à la demande de la ligue, le match coupe d'Occitanie
FC CORBIERES – GRUISSAN est reporté le mercredi 16 octobre à 20h.

TIRAGES DES COUPES OCCITANIE - LOPEZ -FAVRE – Coupe des Réserves -

Le tirage des coupes **Occitanie, Lopez, Favre, des réserves** aura lieu au district de l'Aude le 17 Octobre 2019 à 18 heures 30.

Les clubs concernés sont invités à y participer.

ABSCENCE DE DIRIGEANT SUR LE BANC DE TOUCHE AMENDES 26 €

ALZONNE
FANJEUX
AS DOMAIRON

Le président de la commission

COMMISSION JEUNES A 11

Réunion du 10 octobre 2019

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Présents : M MANI, BONNET, AKLI

Amendes Diverses

1^{er} forfait U19 – UF LEZIGNANAIS 37€

1^{er} forfait U15 – QUILLAN FAHVA 37€

Information aux Clubs

A partir du vendredi 17 heures en cas de nécessité contacter les responsables de la commission du football à 11 :

MANI Mohamed 06.99.84.09.96

BONNET Philippe 06.09.04.76.77

AKLI Amar 06.76.82.01.65

Le président de la Commission

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°8 du 10 octobre 2019

Présents : M. PITIE – M. DAYDÉ – M. TISSEYRE - M. BOUDET**Excusés** :

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

CATEGORIE U₁₃**U.F.C. NARBONNE**

Suite au tragique décès d'un joueur de l'U.F.C. Narbonne, les 2 équipes U₁₃ ont été autorisées à ne pas se présenter lors du samedi 5 octobre. Il appartient au club de l'U.F.C. Narbonne, en bonne entente avec les clubs concernés, de convenir des dates de report et d'en informer le district dans les meilleurs délais.

GESTION DES MATCHS

Il est rappelé aux clubs que les éducateurs doivent être titulaires d'une licence F.F.F. en vigueur et inscrits sur les feuilles de matchs. Toute personne non inscrite sur une feuille de match devra être invitée à quitter le terrain.

GESTION DES FEUILLES DE MATCHS

Il est demandé aux clubs d'envoyer les feuilles de matchs avant le jeudi midi, dernier délais. Ce rappel est le dernier avant l'application des sanctions financières correspondantes.

CATEGORIE U₁₁ - U₉ - U₇**LICENCES**

De nombreux joueurs évoluent sans licences. Merci de veiller à se mettre en conformité avant sanctions financières (application en Novembre).

Le Président de la Commission
M. Gérard PITIE



COMMISSION DES FEMININES

PV N° 08 du 10 octobre 2019

Présidente Mme ROYER

Présent: M. GONZALEZ José

JOURNEES DES 12 et 13/10/2019

POULE A

NARBONNE UFC- LUC MOUSSAN (rencontre à 8)
PEZENS – ALARIC (rencontre à 11)
FC CORBIERES– MALVES (rencontre à 8)
FUN – VILLEGLY (rencontre à 8)

POULE B

GFPLM - FANJEAUX (rencontre à 8)
ST PAPOUL - US MONTAGNE NOIRE (rencontre à 11)
TRAPEL/LES MARTYS - FC BRIOLET (rencontre à 11)
MALEPERE/VENTENAC - NAUROUZE LAB (rencontre à 8)

REPROGRAMMATION

19 ET 20/10/2019

COUPE A11F
FEM SENIORS

NAUROUZE LAB – FC ALARIC
FC CORBIERES – LUC/MOUSSAN

REPROGRAMMATION

26/10/2019

U15 F

NARBONNE UFC – NAUROUZE LAB

**RENTREE DES JEUNES FEMININES
U6F – U12 F**

8 clubs ont participé à cette rentrée
11 équipes engagées
98 participantes

4 équipes U9F : CONQUES – TREBES – FUN – TRAPEL P
7 équipes U12F : MALEPERE – GFPLM – HAUT MINERVOIS – FUN – FC CORBIERES MED –
TRAPEL P 1- TRAPEL P 2

La commission remercie le club de LUC SUR ORBIEU pour le prêt de ses infrastructures et de son accueil, ainsi que les clubs qui ont répondu présents pour cette journée.

**FOOT JEUNES FEMININES
U12F – U15F
U9F**

La commission a envoyé des mails concernant chaque catégorie. Elle attend des réponses en retour **avant le 16 octobre 2019** pour démarrer la saison.

Attention : Soyez à jour dans vos licences, des contrôles seront effectués.

REGLEMENT FEMININES



REGLEMENT
FEMININES
Jeunes et Séniors

Saison 2019 / 2020



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL
Commission des FEMININES
7, rue Haute
11000 CARCASSONNE

CHAMPIONNATS et plateaux

FOOTBALL D'ANIMATION ET JEUNES

Football d'Animation

U6 / U7 / U8 et U9

Article 1 : GENERALITES :

Le District de l'Aude de Football, par la commission de Féminines organise pour la saison 2019 / 2020 les rassemblements et plateaux divers pour le football d'animation.

Article 2 : PARTICIPATION :

Sont autorisées à participer aux rassemblements et plateaux organisés par le District, les catégories suivantes :

- U6F
- U7F
- U8F
- U9F

Article 3 : OBLIGATIONS :

Les U6F et U7F jouent à 4 (3 joueuses + 1 gardienne)
Les U8F et U9F jouent à 5 (4 joueuses + 1 gardienne)

Article 4 : TEMPS DE JEU :

Les U6F / U7F jouent 40 minutes (sur l'ensemble du plateau)
Les U8F / U9F jouent 50 minutes (sur l'ensemble du plateau)

Article 5 : TAILLE DES BALLONS :

Les U6F / U7F / U8F et U9F jouent avec des ballons taille 3

Catégorie U12F

Article 1 : GENERALITES :

Le District de l'Aude de Football, par la commission des Féminines organise pour la saison 2019 / 2020 un championnat U12F à 8.

La formule de ce championnat sera déterminée en fonction des équipes engagées..

Article 2 : MODALITES DU CHAMPIONNAT :

Le championnat « Féminines U12 » sera constitué comme suit :

- 1ère Phase : poules de brassage par secteur géographique
- 2^{ème} Phase : poules de niveau (D1 et D2)

Les ententes ou regroupements entre clubs sont autorisées à participer à cette compétition, sans contraintes de limitation de distance

Article 3 : PARTICIPATION :

Sont autorisées à participer au championnat « Féminines U12 » organisé par le District, les catégories suivantes :

- U12F
- U11F
- U10F

• U13F dans la limite 2.

Article 4 : OBLIGATIONS :

Les U12F jouent à 8 (7 joueuses + 1 gardienne, et quatre remplaçantes maximum))

Règles du football à 8

Article 5 : TEMPS DE JEU :

Les U12F jouent 60 minutes (soit 2 mi-temps de 30 minutes, avec une pause de 2 minutes, au bout de 15 minutes de jeu, et se à chaque mi-temp)

Article 6 : TAILLE DES BALLONS :

Les U12F jouent avec des ballons taille 4

Article 7 : TITRE :

Un trophée est attribué à la championne de la catégorie U12F, équipe qui termine première de la poule D1 de la 2^{ème} phase.

Catégorie U15F

Article 1 : GENERALITES :

Le District de l'Aude de Football, par la commission des Féminines organise pour la saison 2019 / 2020 un championnat U15F à 8.

La formule de ce championnat sera déterminée en fonction des équipes engagées..

Article 2 : MODALITES DU CHAMPIONNAT :

Le championnat « Féminines U15 » sera constitué comme suit :

- 1^{ère} Phase : poules de brassage par secteur géographique
- 2^{ème} Phase : poules de niveau (D1 et D2)

Les ententes ou regroupements entre clubs sont autorisées à participer à cette compétition, sans contraintes de limitation de distance

Article 3 : PARTICIPATION :

Sont autorisées à participer au championnat « Féminines U15 » organisé par le District, les catégories suivantes :

- U15F
- U14F
- U13F

Les clubs ne pourront présenter plus de 6 joueuses mutées dont 2 hors période

Article 4 : OBLIGATIONS :

Les U15F jouent à 8 (7 joueuses + 1 gardienne, et quatre remplaçantes maximum))

Règles du football à 8

Article 5 : TEMPS DE JEU :

Les U15F jouent 70 minutes (soit 2 mi-temps de 35 minutes)

Article 6 : TAILLE DES BALLONS :

Les U15F jouent avec des ballons taille 5

Article 7 : TITRE :

Un trophée est attribué à la championne de la catégorie U15F, équipe qui termine première de la poule D1 de la 2^{ème} phase.

Catégorie U18F

Article 1 : GENERALITES :

Le District de l'Aude de Football, par la commission des Féminines organise pour la saison 2019 / 2020 un championnat U18F à 8.

La formule de ce championnat sera déterminée en fonction des équipes engagées..

Article 2 : MODALITES DU CHAMPIONNAT :

Le championnat « Féminines U18 » sera constitué comme suit :

- 1ère Phase : poules de brassage par secteur géographique
- 2^{ème} Phase : poules de niveau (D1 et D2)

Les ententes ou regroupements entre clubs sont autorisées à participer à cette compétition, sans contraintes de limitation de distance

Article 3 : PARTICIPATION :

Sont autorisées à participer au championnat « Féminines U18 » organisé par le District, les catégories suivantes :

- U18F
- U17F
- U16F
- U15F dans la limite de 3

Les clubs ne pourront présenter plus de 6 joueuses mutées dont 2 hors période

Article 4 : OBLIGATIONS :

Les U18F jouent à 8 (7 joueuses + 1 gardienne, et quatre remplaçantes maximum))
Règles du football à 8

Article 5 : TEMPS DE JEU :

Les 18F jouent 80 minutes (soit 2 mi-temps de 40 minutes)

Article 6 : TAILLE DES BALLONS :

Les U18F jouent avec des ballons taille 5

Article 7 : TITRE :

Un trophée est attribué à la championne de la catégorie U18F, équipe qui termine première de la poule D1 de la 2^{ème} phase.

FEMININES SENIORS

Article 1 : GENERALITES :

Le District de l'Aude de Football, par la commission des Féminines organise pour la saison 2019 / 2020 un championnat Féminines Séniors à 11.

La formule de ce championnat sera déterminée en fonction des équipes engagées.

Il sera appliqué le même règlement général que pour les compétitions séniors Garçons, avec quelques petites nuances, énumérées si dessous :

La priorité sera donnée aux équipes qui engageront une équipe Féminines Séniors à 11, car dans l'avenir il n'y aura plus de championnat Féminines Séniors à 8, qui pourra devenir comme dans certains départements du Football loisir, sans compétition.

Un club engagé en championnat à 8, ne pourra pas prétendre au titre de championne en fin de saison.

Toute fois afin de ne pas trop pénaliser pour cette première saison certains clubs il est proposé les dispositions suivantes :

- Deux équipes à 11 se rencontrent (règles du football à 11 Séniors du District)
- Possibilité pour une équipe ne pouvant pas aligner le jour de la rencontre une équipe à 11, de jouer à 8, ainsi que son adversaire, sous certaines conditions :
 - 10 joueuses maxi sur la feuille de match (FMI)
 - A partir de 11 joueuses sur feuille de match (FMI) match obligatoire à 11
 - Prévenir obligatoirement le District de se changement et se au plus tard le Mercredi soir pour permettre à l'autre club de prendre ces dispositions.
- Si une équipe engagée à 11 rencontre une équipe engagée à 8, cette dernière doit prendre ces dispositions pour jouer cette rencontre à 8 (avec 12 joueuses maxi sur feuille de match – FMI).
- Toutes les équipes qui souhaitent s'engager à 8 devront prendre leurs disposition pour ne mettre que 10 joueuses maximum sur la feuille de match –FMI.

Article 2 : MODALITES DU CHAMPIONNAT :

Le championnat « Féminines Séniors » sera constitué comme suit : (dans la mesure ou il y aura suffisamment de clubs engagés)

- 1^{ère} Phase : poules de brassage par secteur géographique (mini 8 équipes par poule)
- 2^{ème} Phase : poules de niveau (D1, D2 et plus si nécessaire)

Si pas suffisamment de clubs engagés pour des poules de brassages, le District décidera avant la reprise du championnat du type de championnat à mettre en place

Les ententes ou regroupements entre clubs sont autorisées à participer à cette compétition, sans contraintes de limitation de distance

Toutes les équipes engagées en championnat à 11, devront au minimum faire 4 matchs à 11 lors de la 1^{ère} Phase, pour pouvoir prétendre participer au championnat à 11 en 2^{ème} Phase, et ainsi prétendre au titre en fin de saison.

Article 3 : PARTICIPATION :

Sont autorisées à participer au championnat « Féminines Séniors » organisé par le District, les catégories suivantes :

- Séniors Féminines
- U20F
- U19F
- U18F
- U17F (dans la limite de 3 par équipe, avec un sur classement Fédéral obligatoire)
- U16F (dans la limite de 2 par équipe, avec sur classement Fédéral obligatoire)

Equipes à 11 : Les clubs ne pourront présenter plus de 6 joueuses mutées dont 2 hors période

Equipes à 8 : Les clubs ne pourront présenter plus de 4 joueuses mutées (règlements fédéraux)

Article 4 : OBLIGATIONS :

Les Féminines Séniors jouent suivant l'équipe quelles rencontre, à savoir :

2 équipes à 11 - jouent à 11 (10 joueuses + 1 gardienne, et trois remplaçantes maximum)

Règles du football à 11

2 équipes à 8 - jouent à 8 (7 joueuses + 1 gardienne, et quatre remplaçantes maximum), en

suivant les indications de l'article 1

Règles du football à 8

Article 5 : TEMPS DE JEU :

Les Séniors Féminines jouent suivant les cas :

- Matchs à 11 – temps de jeu = 90 minutes (soit 2 mi-temps de 45 minutes)
- Matchs à 8 – temps de jeu = 90 minutes (soit 2 mi-temps de 45 minutes)

Article 6 : TAILLE DES BALLONS :

Les Féminines Séniors jouent avec des ballons taille 5 (aussi bien à 11 que à 8)

Article 7 : TITRE :

Un trophée est attribué à la championne de la catégorie Féminines Séniors, équipe qui termine première de la poule D1 de la 2^{ème} phase, et qui c'est engagée en championnat District à 11 uniquement, une équipe engagée en championnat à 8, ne pourra pas prétendre au titre de championne..

Article 8 : MONTEE EN LIGUE :

Seuls les clubs engagés en championnat à 11 pourront prétendre à l'accession en Ligue.

Le club classé 1^{er} à la fin de la deuxième phase du championnat D1 pourra monter, si toute fois se dernier refuse la montée le District pourra aller chercher les clubs classés en dessous sans toute fois aller au delà de la 3^{ème} place.

Le club ayant refusé la montée, ne pourra pas prétendre au titre de champion pour la saison suivante.

COUPES DE L'AUDE

Le District de l'Aude de Football, par la commission des Féminines organisera pour la saison 2019 / 2020 des coupes de l'Aude pour les diverses catégories, à savoir :

- U12F à 8
- U15F à 8
- U18F à 8

- **Féminines Séniors**

Football à 11 : Coupe de l'Aude avec tous les clubs engagés à 11 (District et Ligue)

Football à 8 : Challenge GARAUD

Toutes les équipes engagées à 8, ainsi que les équipes à 11 éliminées au premier tour de la coupe de l'Aude (hors clubs repêchés pour faire un compte rond en coupe de l'Aude)

Un trophée sera attribué à chaque vainqueur de coupe dans sa catégorie

*Le comité de Direction du District de l'Aude de football
Commission des Féminines*

